

Analyse paysagère

Projet de diversification des milieux

Abbaye Saint Martin de Mondaye

INTRODUCTION :

Les frères de l'Abbaye Saint Martin de Mondaye souhaitent diversifier les milieux naturels de leurs terres autour de l'Abbaye, dans un souci d'enjeux environnementaux et d'agrément à destination des frères mais aussi l'accueil de nombreux groupes de personnes externes à l'Abbaye. L'arrêt de l'activité agricole de leur terres, suite au départ à la retraite de leur locataire exploitant, leur donne cette opportunité de diversification des milieux. Trois parcelles cadastrales sont concernées pour un total de 9,89 ha : ZK 53-54-56.

Le souhait principal du projet étant la création de boisements, la Société Forestière a été mandatée pour définir les éléments du projet.

Etant donné que nous sommes dans un périmètre de Monument Historique, Site Inscrit et Site Classé, la Société Forestière a également réalisé une analyse paysagère du projet.

La présente étude se compose en trois parties :

Partie I - Présentation du projet

Partie II – Historicité

Partie III – Analyse paysagère du projet

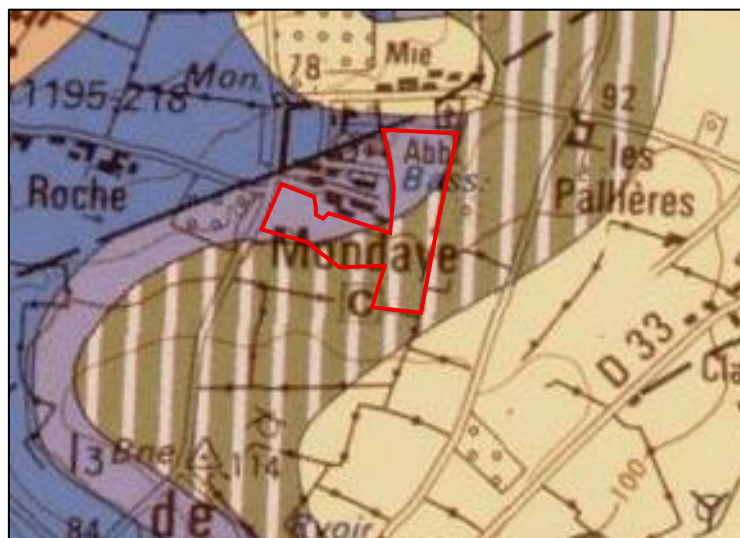
PARTIE I : PRESENTATION DU PROJET

Après de nombreux échanges avec les mandants pour bien comprendre leurs souhaits et une analyse du terrain notamment, le projet s'est défini selon ces trois axes principaux :

1. Création de boisements avec installation d'essences forestières feuillues complétée par la création de lisières étagées (haies) et alignement d'arbres fruitiers ;
2. Conservation de milieux ouverts, prairies et enrichissement (qui pourra se refermer progressivement) ;
3. Restauration et création de mares.

Les boisements créés auront une vocation principalement forestière avec une production de bois de chauffage et à plus long terme de bois d'œuvre. La destination de ces boisements ne sera donc pas un parc, bien que le côté agrément sera tout de même un objectif secondaire par des cheminements créés qui permettront de se promener. La partie boisée recouvrira une surface d'environ 7 ha, dont plusieurs portions de lisières seront particulièrement étagées afin d'y optimiser l'accueil d'une faune diverse. Un linéaire d'arbres fruitiers sera également créé afin d'améliorer l'autonomie de la ressource alimentaire de la communauté des Prémontrés de Mondaye.

La partie forestière sera constituée d'essences adaptées aux conditions stationnaires. La carte géologique nous donne 2 roches distinctes :



Carte géologique au 1/50 000ème ; source BRGM

En violet : Formation de calcaires à bélemnites (I3)

En rayé marron/beige : Formations d'altérations – Argiles à silex sur Malière (RS/j1-2Ma)

L'étude pédologique vient confirmer ces 2 roches en sous-sol, mais avec une possible répartition un peu différente. En effet les traces de calcaires sont bien apparentes sur la partie Ouest et même un peu plus étendues vers l'Est, mais quasi inexistantes en partie Nord-Est.

Ainsi l'étude à la tarière nous indique dans l'ensemble un sol limono-argileux brun, avec enrichissement en argile en profondeur et l'apparition de faibles traces d'hydromorphie temporaires à partir de 40cm de profondeur de moyenne.

Cependant une distinction de station se dessine entre la partie au Sud de l'Abbaye (entité Ouest) et la partie Nord-Est/Sud-Est de l'Abbaye (entité Est), de par la présence de calcaire à l'Ouest donc (calcaire actif démontré par la réaction d'effervescence lors du test à l'acide chloridrique),

mais aussi une plus faible profondeur : 40 à 60cm de profondeur en partie Ouest vs >80cm en partie Est.

En prenant en considération ces éléments, les essences principales choisies adaptées à ces stations sont le chêne sessile pour la partie Est et le chêne pubescent et le hêtre pour la partie Ouest, ces deux derniers étant bien plus adaptés à la présence de calcaire actif. Dans l'ensemble du projet, des fruitiers forestiers seront installés en mélange, afin de favoriser l'accueil de l'avifaune grâce à leur fructification, tels que de l'alisier torminal, du cormier, et du merisier.

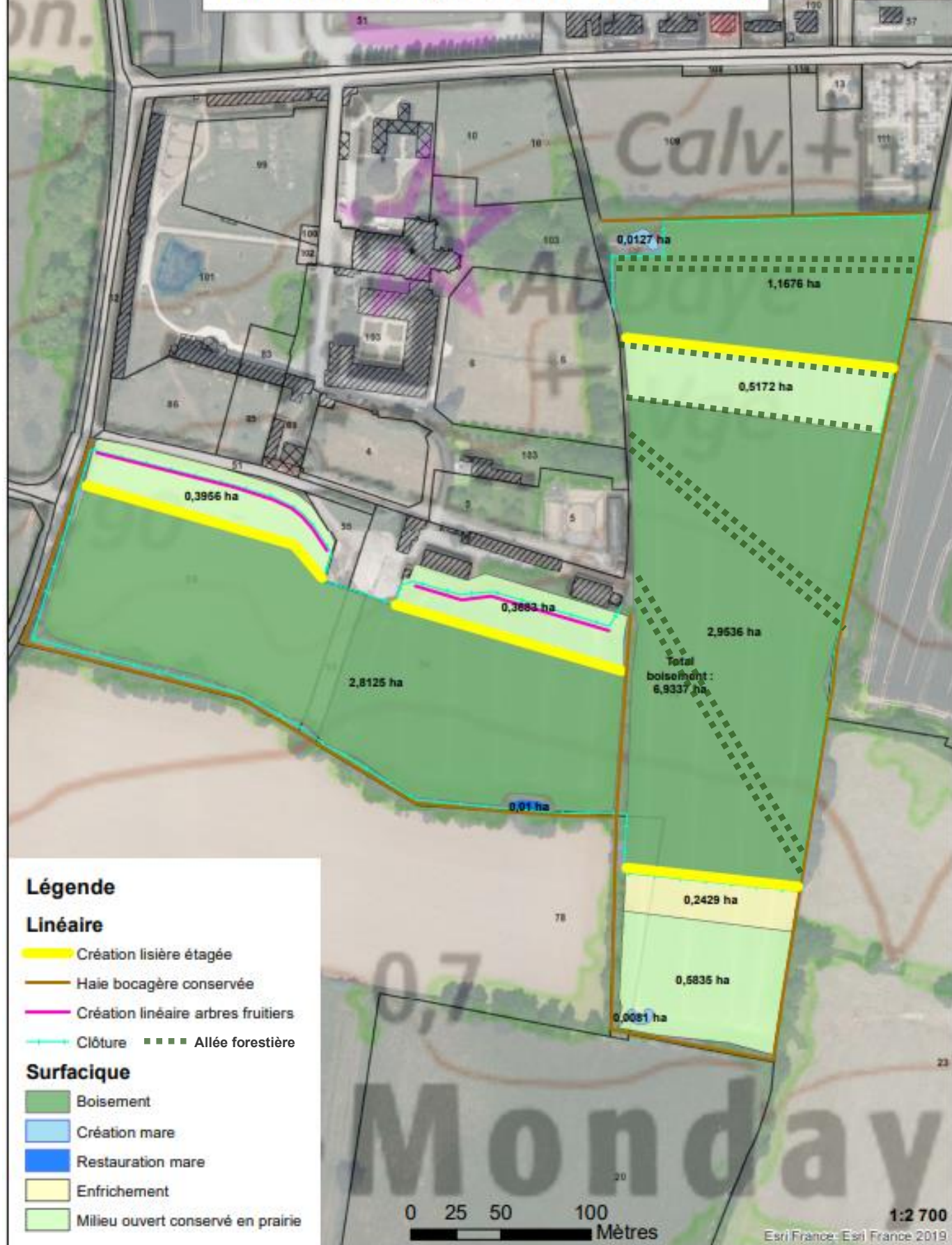
Les lisières étagées seront composées de ces essences à l'étage arboré, mais de manière plus éparse que dans le reste du boisement, afin de les compléter par une stratification buissonnante de différentes hauteurs (aubépine, érable champêtre, alisier blanc, nerprun purgatif, cornouiller mâle, viorne lantane, fusain d'Europe).

Les milieux ouverts seront composés de prairies et d'une zone d'enfrichement. Une des prairies a été conservée uniquement pour des raisons paysagères, afin de garder une belle perspective en direction Est depuis l'Abbaye.

Enfin, concernant les milieux aquatiques, une mare déjà existante sera restaurée pour favoriser l'accueil du cortège d'espèces qui y est associé, notamment les amphibiens et les odonates. Deux autres zones montrant une hydromorphie plus marquée dans le sol ont été choisies pour créer deux autres mares. Des travaux d'aménagement particuliers seront réalisés, comme par exemple la création de berges aux profils variés, avec notamment des pentes douces côté Nord (côté le plus mis en lumière), ce qui favorisera l'apparition d'herbiers propices aux odonates.

Il est à préciser que cette diversification des milieux (ouverts, étagés et aquatiques) au sein d'un espace boisé constituera une plus-value environnementale conséquente. Ce projet garantira la favorisation de l'accueil d'une très grande diversité d'espèces, que ce soit au niveau floristique ou faunistique.

Abbaye Saint-Martin-de-Mondaye **Projet de diversification des milieux** **Plan descriptif (parc. cad. ZK 53-54-56)**



Légende

Linéaire

- Création lisière étagée
- Haie bocagère conservée
- Création linéaire arbres fruitiers
- Clôture
- - - Allée forestière

Surfacique

- Boisement
- Création mare
- Restauration mare
- Enfrichement
- Milieu ouvert conservé en prairie

0 25 50 100 Mètres

1:2 700

Esri France, Esri France 2019

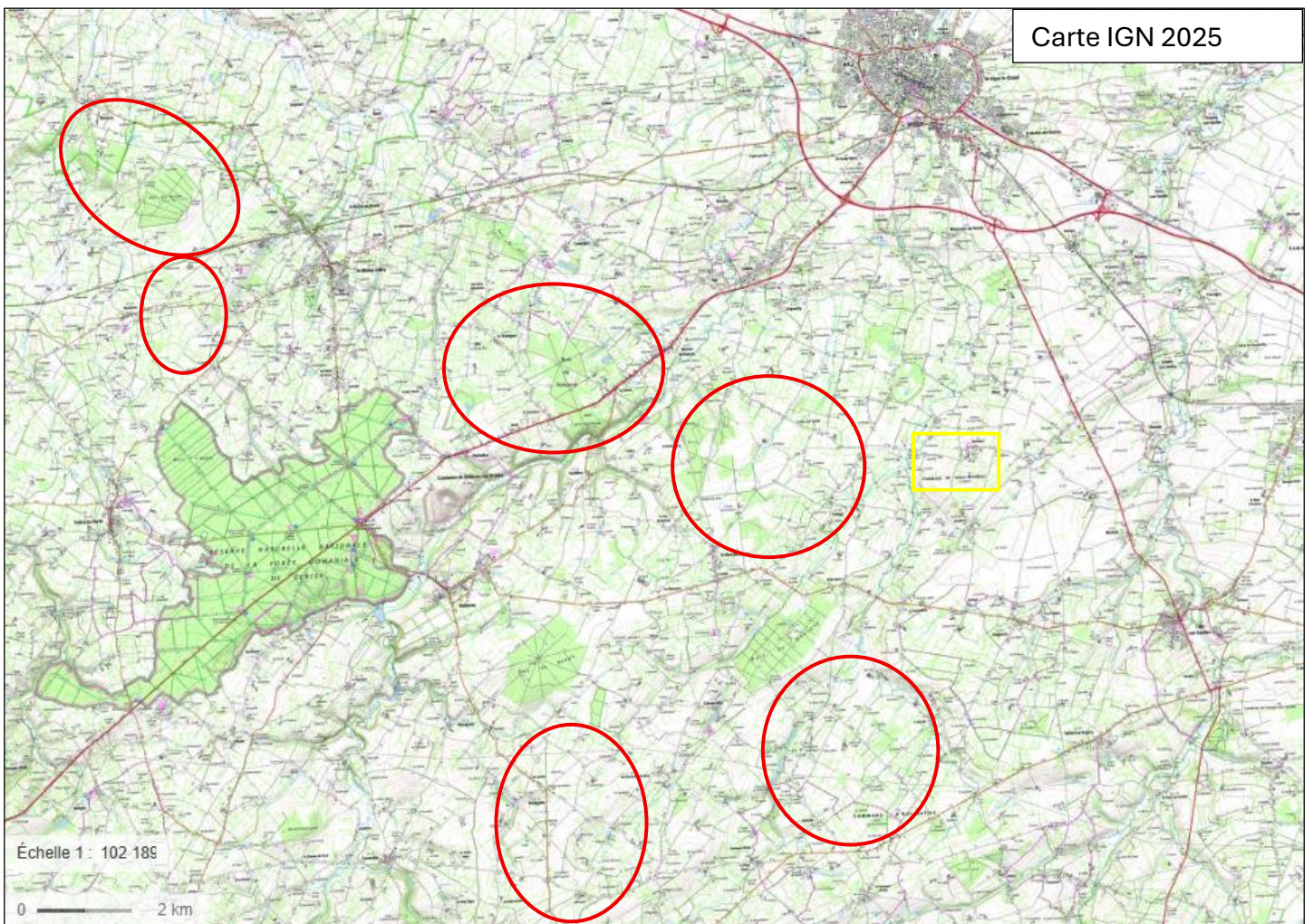
PARTIE II : HISTORICITE

D'un point de vue historique, il est à préciser que les arbres installés seront dans l'ensemble des essences feuillues autochtones, déjà implantées sur le territoire au moment de la construction de l'Abbaye. Seul le chêne pubescent fait exception, car il s'agit d'une essence autochtone à des régions françaises plus méridionales que la Normandie. Cependant, l'implantation de cette essence semble judicieuse face aux défis que le changement climatique impose aux forêts françaises. De plus, cette essence s'insère très bien dans le paysage historiquement, car elle est très ressemblante aux chênes sessiles et pédonculés, autochtones à la Normandie, dont la distinction est très difficile pour un non averti.

Certes, dans un périmètre immédiat de moins de 2km, les alentours de l'Abbaye n'ont jamais été très boisés depuis le XVIIIème siècle, bien que le réseau de bocage ait été plus dense. Cependant, en agrandissant ce périmètre à 20km, nous nous apercevons d'après la carte de Cassini, que les environs étaient significativement plus boisés, côté Ouest et Sud, avec des massifs de plusieurs centaines d'hectares, pour lesquels il ne reste plus que quelques petites portions de bois, voire presque disparus. Citons par exemple le Bois du Vernay tué à moins de 3km à l'Ouest de l'Abbaye, qui contenait presque 800 ha d'un seul tenant. Ce bois a été par la suite fortement défriché pour être aujourd'hui redécoupé en une petite dizaine d'entités distinctes, pour un total proche de 150 ha boisés. Citons encore à moins de 7 km, les deux grands massifs du Tronquay (côté Ouest également, presque 800 ha également, réduit à fortement réduit de 70% de sa surface) et de Longueraye (côté Sud, quasiment disparu).

Cf cartes comparatives ci-après (IGN 2025/Cassini)

Carte IGN 2025



Carte de Cassini



PARTIE III : ANALYSE PAYSAGERE DU PROJET

Seule la partie boisée sera étudiée ci-après, car potentiellement impactante d'un point de vue paysager, contrairement aux autres aménagements.

Evitement des enjeux paysagers principaux :

De par la topographie du site, les principaux enjeux paysagers principaux de l'Abbaye se situent entre l'Ouest et le Nord de l'Abbaye.

Or le boisement ne se situe qu'entre le Sud et l'Est de l'Abbaye. Par ailleurs des sommets se trouvent plus au Sud et à l'Est du projet de boisement, entre lesquels ne se trouve aucun sentier de randonnée, ni aucune habitation, excepté le lieu-dit Les Pallières.

Impact sur la visibilité extérieure - statique & dynamique / lointaine & rapprochée :

Cf ci-après la carte d'analyse paysagère et les éléments photographiques depuis les 9 points de repère.

-Visibilité statique :

Le boisement n'impactera donc qu'une seule visibilité statique, au niveau du lieu-dit Les Pallières (Ferme Saint Barthélémy, chambres d'hôtes). Au niveau statique la visibilité extérieure est négligeable.

-Visibilité dynamique :

Le boisement n'impactera la visibilité dynamique que depuis deux portions de routes communales peu fréquentées selon le site Strava (Route du Javois et Route des Lunes), au bord desquelles, le stationnement n'est pas possible. Cette visibilité dynamique est de plus fragmentée, puisque ces routes sont bordées d'une haie buissonnante dans la majorité de leur longueur. La visibilité de l'Abbaye n'y est possible qu'à partir de fenêtres paysagères que constituent les entrées de champ et les portions d'alignement arboré non stratifiées. Par ailleurs, d'autres barrières paysagères sont existantes actuellement entre ces portions de route et l'Abbaye, constituées d'autres linéaires bocagers. Ainsi, seul le toit et le clocher de l'église abbatiale sont véritablement visibles depuis ces points de vue dynamiques. Toutefois, le point de repère n°6 fait exception, où la façade Est de l'Abbaye est également visible.

-Visibilité lointaine et rapprochée :

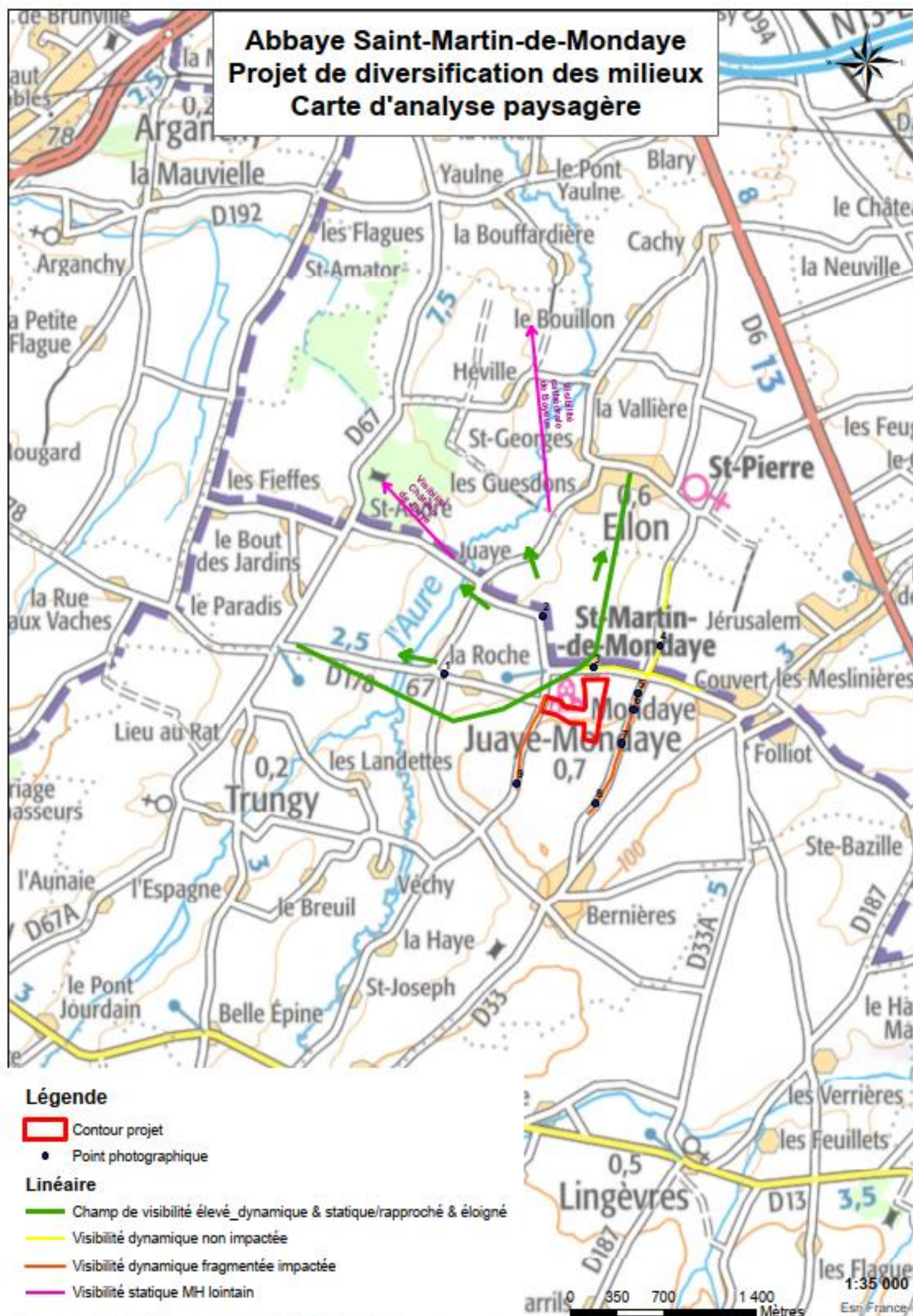
Nous constatons que l'impact sur les visibilités statiques et dynamiques sont toutes rapprochées, car concentrées dans un périmètre d'un rayon de moins de 1km de l'Abbaye. L'Abbaye n'est donc pas visible à plus de 1 km du côté du boisement (côtés Sud et Est), ce qui est confirmé par l'étude de profils altimétriques sur le site Géoportail, en faisant des analyses jusqu'aux villes de Caen et Villers-Bocage. La raison principale de cette absence de visibilité lointaine est que l'altitude de l'Abbaye est d'environ 85m, alors que nous avons des sommets aux environs de 105-115m à 1 km maximum de distance, sur l'ensemble des faces Sud et Est de l'Abbaye.

Réduction d'impact :

Afin d'amoindrir cet impact visuel tout de même existant de manière dynamique dans un périmètre rapproché, il est prévu de n'installer que des essences feuillues (chênes, hêtres et fruitiers). De cette manière, nous obtiendrons à long terme des peuplements forestiers mûres qui dépasseront peu la hauteur actuelle des barrières paysagères existantes (linéaires bocagers). En effet, une implantation de résineux auraient permis d'améliorer la rentabilité des parcelles concernées, mais leur plus grande hauteur à l'état mûre auraient caché davantage le clocher de l'Abbaye.

De plus, une large percée sera conservée en prairie devant la façade Est de l'Abbaye. Cette percée sera bordée de chaque côté d'un alignement de hêtres ou de tilleuls dans la continuité des alignements déjà existants de part et d'autre du *Pré Saint-Norbert*. Ainsi, la visibilité de l'Abbaye sera conservée là où sa visibilité est la plus forte actuellement (cf la projection de la modification paysagère depuis le repère n°6). Dans un même souci esthétique, des allées forestières rayonnantes axées sur le clocher pourront être aménagées, afin de conserver d'autres fenêtres de perspective, comme le montre le plan du projet.

Abbaye Saint-Martin-de-Mondaye **Projet de diversification des milieux** **Carte d'analyse paysagère**



Zones non impactées :





Zones impactées :



7

Zone impactée (perspective pouvant être conservée par la création d'une allée axée sur le clocher)



8

Zone impactée (perspective pouvant être conservée par la création d'une allée axée sur le clocher)



9

Zone impactée



Projection de de la modification paysagère depuis le repère 6 :



CONCLUSION :

L'impact paysager du projet de boisement vis-à-vis de l'Abbaye Saint Martin de Mondaye peut donc être qualifié de "très faible" dans sa globalité. Cet impact est réduit à un périmètre rapproché (<1km), dont la visibilité est principalement dynamique et discontinue sur des routes peu fréquentées sans possibilité de stationnement. De plus, une zone ouverte et des allées forestières permettront de conserver plusieurs zones de perspective.

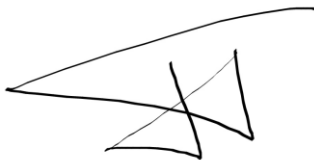
Par ailleurs, un boisement dans le secteur entre Bayeux et Saint-Lô a toute sa raison d'être d'un point de vue historique, étant donné les forts défrichements qui y ont été opérés durant les trois derniers siècles. L'installation d'essences feuillues autochtones ou du moins très ressemblante pour l'une d'entre elles, permet d'éviter un anachronisme, dans le respect des origines de l'Abbaye.

Fait à Rennes, le 18 mai 2026

Jean de la Tullaye

Chargé de mission environnement et société

& Gestionnaire forestier membre tutoré Experts Forestiers de France

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping 'J' followed by a stylized 'de la Tullaye'.